

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 595 202 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 992 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société HELION CAPITAL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de

définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2016, l'actif de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en liquidités et quasi-liquidités à hauteur de 22,95%. Ce taux est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 08 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2016

(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	Note	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
AC 1 - Portefeuille titres		467 821	585 901
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	467 821	585 901
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		139 324	161 272
Disponibilités	4.3	139 324	161 272
TOTAL ACTIF		607 145	747 173
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.4	8 829	2 166
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.4	3 114	4 614
TOTAL PASSIF		11 943	6 780
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4.5	594 205	734 447
CP 2 - Sommes distribuables		997	5 946
Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	7
Sommes distribuables de l'exercice		992	5 939
ACTIF NET		595 202	740 393
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		607 145	747 173

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2016
(Unité : en DT)

	Note	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.6	21 196	47 843
Dividendes		21 196	41 863
Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	5 980
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.7	6 000	13 884
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		27 196	61 727
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.8	-23 906	-39 915
REVENUS NET DES PLACEMENTS		3 290	21 812
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	4.9	-2 231	-6 515
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 059	15 297
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-67	-9 358
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		992	5 939
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		67	9 358
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		65 068	-154 512
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-11 958	-23 813
Frais de négociation de titres		-255	-651
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		53 914	-163 679

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2016

(Unité : en DT)

	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
--	---	---

AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	53 914	-163 679
Résultat d'exploitation	1 059	15 297
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	65 068	-154 512
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-11 958	-23 813
Frais de négociation de titres	-255	-651
AN2 - Distribution de dividendes	-5 181	-6 957
AN3 - Transactions sur le capital	-193 924	-868 712
a - Souscriptions	50 770	1 162
Capital	48 068	1 149
Régularisation des sommes non distribuables	2 282	18
Régularisation des sommes distribuables	420	-5
Droits d'entrée		
b- Rachats	-244 694	-869 874
Capital	-235 156	-974 360
Régularisation des sommes non distribuables	-8 291	113 970
Régularisation des sommes distribuables	-1 248	-9 484
Droits de sortie	1	0
Variation de l'actif net	-145 191	-1 039 348
AN 4 - Actif Net		
Début de l'exercice	740 393	1 779 741
Fin de l'exercice	595 202	740 393
AN 5 - Nombre de parts		
Début de l'exercice	7 655	16 974
Fin de l'exercice	5 705	7 655
Valeur liquidative	104,329	96,720
AN 6 - Taux de rendement	8,66%	-7,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2016

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value

potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2016 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2016 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2016 à 467 821 dinars, détaillé comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Actions cotées	62 093	534 516	438 657	72,25%
S. Magasin Général	1 191	33 010	29 704	4,89%
ADWYA	5 985	28 606	37 586	6,19%
ASSAD	6 306	62 567	38 372	6,32%
MONOPRIX	3 444	69 729	33 500	5,52%
SOTUVER	7 296	34 950	27 462	4,52%
TPR	12 883	57 526	36 459	6,00%
TUNISIE LEASING	1 924	43 511	35 344	5,82%
UIB	2 783	39 881	50 923	8,39%
NBL	6 187	51 446	41 991	6,92%
CITY CARS	3 340	41 057	52 137	8,59%
CEREALIS	10 754	72 232	55 179	9,09%
Titres des OPCVM	281	29 058	29 164	4,80%
FCP HELION MONEO	281	29 058	29 164	4,80%
Total	62 374	563 574	467 821	77,05%

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2016 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2015	746 722	-	-160 821	585 901	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	26 728			26 728	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Actions SICAV					
Parts OPCVM	181 227			181 227	
Droits d'attribution					
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-235 270			-235 270	-11 379
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Actions SICAV					
Parts OPCVM	-152 169			-152 169	-579
Droits d'attribution	-3 665			-3 665	
Variation des plus ou moins values latentes			65 068	65 068	
Variation des intérêts courus		0			
Soldes au 31 décembre 2016	563 574	-	-95 753	467 821	-11 958

4.3- Note sur les disponibilités :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif
DISPONIBILITES				
- AVOIRS EN BANQUE		44 274	44 274	7,29%
- DEPOT A TERME		95 000	95 050	15,66%
TOTAL		139 274	139 324	22,95%

4.4- Note sur les passifs :

Le total passifs au 31 décembre 2016 s'élève à 11 943 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Gestionnaire	1 151	1 796
Dépositaire	297	370
Commissions de gestion variables	7 381	0
Total PA1- Opérateurs créditeurs	8 829	2 166
Commissaire aux comptes	2 600	3 878
Publications CMF	300	300
Impôt à payer	165	360
Redevance CMF	49	76
Total PA2- Autres créditeurs divers	3 114	4 614
Total	11 943	6 780

4.5- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à – 145 191 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	-140 241
Variation de la part Revenu	-4 950
Variation de l'Actif Net	-145 191

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2016 :

Montant :	734 447
Nombre de titres :	7 655
Nombre de porteurs de parts :	10

Souscriptions réalisées :

Montant :	48 068
Nombre de titres émis :	501
Nombre porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués :

	235 157
Nombre de titres rachetés :	2 451
Nombre porteurs de parts sortants :	2

Capital au 31-12-2016 :

Montant :	547 358(*)
Nombre de titres :	5 705
Nombre porteurs de parts :	8

(*)Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	547 358
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	65 068
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-11 958
Frais de négociation de titres	-255
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-6 009
Commission de rachat	1
Capital au 31-12-2016	594 205

4.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Dividendes	21 196	41 863
Des actions cotées	19 845	38 244
Des titres OPCVM	1 351	3 619
Revenus des obligations et valeurs assimilées	0	5 980
Intérêts courus	0	5 980
Total	21 196	47 843

4.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2016 à 6 000 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêts sur les avoirs bancaires	6 000	13 884
Total	6 000	13 884

4.8- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 23 906 DT au 31-12-2016 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Rémunération fixe du Gestionnaire	15 345	38 015
Rémunération Variable du gestionnaire	7 381	0
Rémunération du Dépositaire	1 180	1 900
Total	23 906	39 915

4.9- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2016 à 2 231 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Rémunération CAC	1 271	4 444
Redevance CMF	650	1 611
Autres charges	310	460
Total	2 231	6 515

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	4,767	8,064	3,486	5,545	2,619
Charges de gestion des placements	-4,190	-5,215	-2,655	-3,899	-2,715
Revenu net des placements	0,577	2,849	0,832	1,647	-0,096
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,391	-0,851	-0,256	-0,526	-0,209
Résultat d'exploitation (1)	0,186	1,998	0,576	1,120	-0,305
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,012	-1,222	-0,158	-0,593	-0,120
Somme distribuables de l'exercice	0,174	0,776	0,417	0,527	-0,425
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11,405	-20,184	8,532	-10,487	-1,176

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-2,096	-3,111	-0,836	2,061	1,198
Frais de négociation de titres	-0,045	-0,085	-0,026	-0,101	-0,070
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	9,265	-23,380	7,669	-8,527	-0,632
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,450	-21,382	8,245	-7,407	-0,937
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,257	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	9,265	-23,380	7,669	-8,270	-0,632
Régularisation du résultat non distribuable	-1,053	14,890	1,396	2,479	1,248
Sommes non distribuables de l'exercice	8,211	-8,490	9,065	-5,791	0,616
Distribution de dividendes	0,776	0,417	0,103	0,000	0,999
Valeur liquidative	104,329	96,720	104,851	95,471	100,733
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	3,68%	2,48%	3,01%	2,48%	2,89%
Autres charges/actif net moyen	0,34%	0,40%	0,29%	0,33%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,15%	0,37%	0,47%	0,34%	-0,45%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de surperformance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion fixes s'élèvent à 15 345 DT au 31-12-2016.

Les frais de gestion variables s'élèvent à 7 381 DT au 31-12-2016.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire de FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 1 180 DT au 31-12-2016.